

Retraité un jour, syndiqué toujours !

É

L'édito de Paul Barbier



Sommaire :

1 : Éditorial

2 : Informations confédérales

- Déclaration FO à la Commission des comptes de la Sécu
- Communiqué de presse : Indice CSI des droits dans le monde : ça s'aggrave !
- Communiqué de presse : menaces sur la prise en charge des ALD

4 : Informations diverses

- Communiqué des UD et GD des Pays de la Loire

5 à 8 : Échos des UDR

- Assemblées générales des UDR 13, 52, 63, 84

8 à 10 : La presse en parle

- Recension de divers articles d'actualité

PLUS DE 10 000 SIGNATURES RECENSÉES SUR LA PÉTITION DE L'UCR FO.

Vraisemblablement il y en a beaucoup plus et nous pourrions faire un point plus précis dès lors que toutes les UDR FO auront répondu et nous aurons indiqué le nombre de signatures « papier ».

Mais ces 10 000 signatures sont d'ores et déjà un formidable point d'appui pour organiser la résistance face à un gouvernement qui ne cache pas ses intentions de nous faire payer nous les retraités, mais aussi, plus généralement l'ensemble de la population laborieuse.

Comme le rappelle Frédéric Souillot

« C'est complètement irréaliste d'imaginer faire 40 milliards d'euros d'économie l'an prochain. C'est de la communication, rien de plus. Il promet des efforts pour tous, ce qui signifie que l'on

va mettre à contribution le plus grand nombre, notamment les travailleurs. Cela va se traduire par des remboursements de médicaments, l'ajout de jours de carence, des abattements fiscaux que l'on supprime, comme les 10 % pour les retraités. Mais que l'on fiche la paix aux retraités ! Cet abattement vise à compenser la baisse de revenus quand ils cessent leur activité. Mais cette baisse existe toujours. »

Et, forts de nos premiers résultats et de l'écho que rencontre notre pétition y compris parmi les organisations du groupe des 9 dans les départements, nous allons leur proposer au niveau national de s'associer à notre démarche puisque tous s'accordent à dire qu'il faut une riposte commune contre la volonté du gouvernement de faire payer les retraités.

Informations Confédérales

Réunion de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale 3 juin 2025 Déclaration de Force Ouvrière

Mesdames, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale, Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents paritaires de Caisses Nationales de Sécurité sociale,
Mesdames, Messieurs.

Les annonces récentes de l'exécutif mettent en avant le sujet du financement de la Sécurité sociale. Avant les annonces du Président de la République, le Premier ministre a saisi trois Hauts conseils dont il recevra le rapport dans quelques jours. Et nous sommes invités à en discuter aujourd'hui dans des ateliers que je qualifierai d'informels.

Les positions de mon organisation sont connues et nous sommes prêts à échanger sur le financement puisque si nous partageons le constat d'un déficit, nous ne partageons ni le diagnostic ni les solutions envisagées par le gouvernement.

Le rapport de la CCSS annonce sans surprise un déficit 2025 de 22 Mds € avec en commentaire : » Si cette prévision se confirmait, le déficit dépasserait de 6,6 Md€ celui constaté pour 2024. Il représenterait alors 0,7 point de PIB. »

L'expression en point de PIB est intéressante pour mesurer l'effort au cœur de la richesse nationale. À titre d'exemple et de comparaison, les 200 milliards d'aides aux entreprises représentent-elles 8 % du PIB (3 % rien que pour les exonérations de cotisations patronales).

Oui nous avons un problème de financement de notre Sécurité sociale qui fête ses 80 ans de solidarité. Et désormais le sujet des exonérations de cotisations non seulement n'est plus tabou, mais fait aujourd'hui consensus si on se réfère uniquement aux trois derniers rapports :

Le Rapport des économistes Bozio & Wasmer commandé par Mme la Première Ministre Élisabeth Borne au sortir de la Conférence sociale d'octobre 2023 qui pointe :

- l'efficacité limitée des exonérations sur la productivité
- et l'effet néfaste des trappes à bas salaires
- leur coût budgétaire très élevé

Le Rapport des parlementaires Messieurs Guedj et Ferracci sur l'efficacité de ces exonérations qui :

- conclut lui aussi à un coût budgétaire élevé
- et remet en cause le bandeau famille qui s'applique sur des rémunérations élevées avec des effets nuls sur l'emploi et compétitivité.

Le tout dernier rapport de la Cour des comptes du 26 mai dernier :

- qui relève la très forte hausse de ces exonérations qui ont quadruplé en 10 ans
- qui relève aussi l'impact limité sur l'emploi et la

compétitivité

- qui met en avant la fragilisation du financement de la Sécurité sociale
- et qui préconise une réduction de ces exonérations dès 2026

Ajoutons enfin, dans cette prise de conscience générale, une première mesure prise dans la LFSS 2025 et qui permet de rendre à la Sécu 1,6 milliard (contre 5 prévues au départ dans le PLFSS).

Face à ce consensus, nous devons collectivement mettre un terme à cette politique qui a conduit le

pays dans l'impasse et sa sécurité sociale dans un mur de déficit.

Avant donc d'évoquer les dépenses et des solutions de coupes subies par l'ensemble de la population, il faut parler des recettes. Je rappelle que d'ores et déjà les assurés ont subi tout récemment le doublement des franchises médicales et la baisse du plafond de remboursement des indemnités journalières.

Pour les recettes il s'agit donc de récupérer dans un premier temps une partie de ces exonérations qui se montent à 80 milliards d'euros.

- La seule baisse des allègements de 1,6 à 1,4 SMIC rapporterait elle seule 12 milliards.
- La suppression du bandeau famille jugé inutile dans les rapports rapporterait 2,3 milliards.
- Ajoutons aussi l'obligation pour l'État de compenser les exonérations et qu'il ne respecte
- plus en omettant 5 milliards de compensation.
- Enfin, faire rentrer des cotisations c'est aussi mener une politique de l'emploi dans laquelle les seniors ne sont pas exclus à 55 ans (le relèvement du taux d'emploi des 55-64 ans rapporterait plusieurs milliards de cotisations) et les femmes ne sont pas payés 20 % de moins que les hommes (+5,5 milliards €).

Nous arrivons déjà à plus de 30 milliards d'euros et j'arrête ici le propos que j'oppose d'emblée à l'idée d'une TVA dite sociale qui est en réalité un impôt supplémentaire, le plus injuste qui soit pesant aveuglément sur la consommation des ménages qu'ils soient aisés ou en difficultés.

Mettre en place une telle mesure déstabiliserait tout le modèle social et prendrait le risque de remettre en cause le pacte social, pilier de notre République.

Communiqué de presse : Indice CSI des droits dans le monde : ça s'aggrave !

À l'occasion de l'ouverture de la Conférence Internationale du Travail, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) publie son indice annuel des droits dans le monde faisant état d'une dégradation continue des droits des travailleurs, et des syndicats, partout dans le monde !

Cette édition 2025 fait état de chiffres négatifs records depuis sa création en 2014, notamment en Europe et dans les Amériques. Seuls sept pays dans le monde ont reçu le meilleur score attestant d'un respect effectif des droits fondamentaux des travailleurs avec « uniquement » des violations sporadiques.

Les principales inquiétudes pour 2025 tiennent dans la dégradation de l'accès à la justice, du droit de réunion et du droit à la négociation collective. La CSI dénonce également la montée de l'autoritarisme dans le monde et l'instrumentalisation de la notion d'influence étrangère pour réprimer le mouvement syndical. Face à ce recul, la CSI souligne l'action des syndicats qui ne cessent de se

mobiliser pour réagir aux attaques contre leurs droits ! La France figure toujours dans la catégorie définie par des violations répétées des droits des travailleurs et des syndicats. Elle est épinglée cette année pour la dégradation du droit à la négociation collective, soulignant la problématique des référendums d'entreprise, ou encore dans l'accès à la justice, mettant en lumière le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement injustifié contre lequel FO a obtenu gain de cause devant l'OIT et le Conseil de l'Europe.

Pour FO, dans un contexte de crise du multilatéralisme, c'est avant tout une piqûre de rappel sur l'impératif de soutenir, si ce n'est renforcer, l'Organisation Internationale du Travail dans son rôle de cheffe de file de la régulation sociale au niveau mondial ! FO réaffirme également sa pleine et entière solidarité avec l'ensemble des travailleurs et des syndicats dont les droits, et parfois même la vie, sont menacés.

*Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral
03 juin 2025*

Communiqué de presse : Menaces sur la prise en charge des affections de longue durée

Parmi les pistes susceptibles de réduire le déficit de l'assurance maladie, le ministre de la Santé et de l'accès aux soins envisage de revoir le dispositif des affections de longue durée (ALD).

Limiter l'accès au dispositif des ALD et dérembourser certains médicaments serait, une fois de plus, une attaque contre une population fragile. Treize millions de personnes, soit 20 % de la population, sont aujourd'hui concernées.

Le dispositif ALD, instauré dès 1945, permet aux personnes atteintes de maladies chroniques graves d'être exonérées du ticket modérateur tant pour leurs consultations, que pour leurs traitements, actes et médicaments en raison de leurs coûts très élevés.

La diminution de la prise en charge n'aura pour conséquence qu'un transfert vers les organismes complémentaires, et in fine, une augmentation du coût des assurés. L'autre conséquence est, pour les patients, des retards de prise en charge, des renoncements aux soins, et à terme, une dégradation de la santé et des nouvelles dépenses.

FO s'oppose à toute atteinte au droit d'accès aux soins et rappelle que les assurés sociaux ne sont pas des variables d'ajustement aux équations économiques. Concernant les pistes de recherche de recettes qui sont en cours, FO rappelle que les exonérations de cotisations patronales représentent 80 milliards sans aucune contrepartie !

*Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral
6 juin 2025*

Informations diverses

COMMUNIQUÉ DES UNIONS DÉPARTEMENTALES ET GROUPEMENTS DÉPARTEMENTAUX FORCE OUVRIÈRE 44, 49, 53, 72, 85

Dans la région des Pays de la Loire, comme partout ailleurs, les établissements de santé et du médico-social subissent de plein fouet les conséquences des mesures d'austérité imposées par le gouvernement.

L'offre de soins est sans cesse remise en cause pour la population (services d'urgences fermés ou régulés, manque de lits...). Dans les hôpitaux, les EHPAD, les soignants sont confrontés à des conditions de travail toujours plus difficiles (sous-effectifs, plan d'économies...).

La sécurité sociale est dans le collimateur du gouvernement, qui veut remettre en cause son financement actuel basé sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Dans plusieurs établissements de la région, les personnels avec FO s'organisent pour défendre leurs revendications. Nos UD et GD soutiennent totalement les mobilisations en cours. Comme au CHU d'Angers où 1 046 agents se sont adressés dans une lettre à la directrice générale pour demander l'arrêt du plan d'économies en cours. Comme aux urgences du CH du Mans et du CHU d'Angers, où les soignants se sont adressés au ministre de la Santé et à l'ARS pour exiger des lits d'aval en psychiatrie avec des effectifs médicaux et paramé-

dicaux en nombre. Comme au CHU de Nantes, où les soignants de néonatalogie ont arraché par la grève des postes supplémentaires. Comme dans les établissements de Mindin pour le maintien de leurs établissements sur le site actuel, comme à Mayenne où plus de 700 personnes ont manifesté contre la fermeture des urgences...

Devant l'attaque d'une ampleur inédite contre le système de santé, face à la remise en cause de l'accès aux soins et de la sécurité sociale, nous considérons qu'une mobilisation nationale, y compris dans le cadre d'une grève, avec une montée à Paris là où les décisions sont prises, dans l'unité la plus large, est indispensable.

Pour construire cette perspective, les unions départementales et groupements départementaux FO des Pays de la Loire décident d'organiser une manifestation en direction de l'ARS le 16 septembre 2025 à 10 h 30, pour faire valoir nos revendications.

Dès à présent, nous appelons tous les syndicats FO à préparer cette échéance en mobilisant tous leurs militants, en organisant des réunions et des assemblées générales, en diffusant des tracts en direction de la population pour, dès à présent, inscrire le plus largement.

**DES BRAS, DES LITS,
PAS TOUCHE À LA SÉCU!**

Laval, le 27 mai 2025



Bouches-du-Rhône

AG de l'UDR FO 13

L'AG de l'UDR FO des Bouches du Rhône s'est tenue jeudi 5 juin 2025 dans les locaux de l'UD FO en présence d'une quarantaine de militants.

L'Assemblée a été ouverte par Franck Bergamini, secrétaire général de l'UD FO qui a souhaité la bienvenue aux participants en leur rappelant que cette maison était la leur. Il a également insisté sur le rôle des retraités FO au sein de l'UD mais également dans le cadre de l'intersyndicale où nos camarades ont à chaque fois œuvré pour que l'unité d'action découle de l'unité sur les revendications.

Puis le complément oral au rapport d'activité qui a été

présenté par Marthe Laloge a été discuté et voté à l'unanimité.

Il en a été de même pour le rapport de trésorerie présenté par Pierre Lauzat.

Suite à la discussion et au vote du projet de résolution, Paul Barbier est intervenu au nom de l'UCR en développant les sujets d'actualité, en particulier ceux concernant les retraités.

Enfin, l'AG a procédé à l'élection du Conseil d'Administration (qui a élu son bureau) et de la commission de contrôle des comptes.

L'Assemblée s'est conclue par un apéritif et un repas fraternel.



Haute-Marne

AG de l'UDR FO 52

L'assemblée débute sous la présidence de Michel de SADELEER, membre du Bureau de l'UCR, après une minute de silence en mémoire des tous les camarades qui nous ont quittés.

Rapport d'introduction par le président de l'UDR-52

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le président adresse sa traditionnelle série de remerciements, notamment en direction de la trentaine de mili-

tants présents qui se sont retrouvés dans l'action durant l'année passée.

Et d'ajouter que cette action s'articule autour de trois volets, avec :

En premier lieu, la défense des revendications spécifiques des retraités, qui ne doit plus se cantonner à une simple défense des intérêts matériels immédiats, mais s'élargir à une défense plus globale.

En second lieu, le développement d'une solidarité intergénérationnelle avec les actifs : Nous devons en effet œuvrer pour contrer les actions gouvernementales visant à opposer les

retraités aux actifs. C'est pourquoi il nous faut :

- Être en liaison permanente avec notre UD
- Être présents et apporter un soutien actif à nos camarades qui luttent dans leurs entreprises
- Participer à tous les grands mouvements pour la défense de notre modèle social,
- Favoriser la transmission, aux jeunes générations, de l'expérience acquise au cours de notre vie militante; ceci, devant toujours se faire dans un esprit de pédagogie, excluant toute idée, d'arrogance et de dogmatisme.

En troisième lieu, la recherche de la convivialité :

C'est ce que nous nous efforçons de faire lors de nos diverses réunions, mais aussi lors

- Des stages de mise à niveau des connaissances concernant les nouveautés du Code de la route, occasion de fructueux échanges, notamment durant les repas pris en commun.
- De nos journées découverte consacrées à l'histoire sociale, qui sont également l'occasion d'un enrichissement personnel

La parole est alors donnée au secrétaire pour le rapport d'activité

Après avoir évoqué en détail les liens étroits unissant les retraités et l'UD, le secrétaire :

- Rappelle les actions menées dans le cadre du groupe des neuf;
- Revient sur les nombreuses actions de soutien des retraités aux camarades actifs;
- Évoque les actions conviviales de l'année;

Et le secrétaire de conclure en dénonçant l'attitude de certaines fédérations qui ne paient pas ce qu'elles doivent sur la part vignette à L'UCR ou ont un retard de plusieurs années. Et d'ajouter que cette situation, générant des difficultés financières dans nos structures, ne peut plus durer et qu'il est nécessaire de respecter les statuts.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

La parole est donnée au trésorier pour le rapport financier

Après avoir rappelé la possibilité pour les adhérents de consulter les comptes sur demande, le trésorier présente un état des comptes en équilibre pour l'année 2024. Par ailleurs, 42 adhésions ont été enregistrées en 2024, les quotes-parts pour l'UCR et l'UD52 ont été réglées dès janvier 2025 et 45 cartes 2025 ont été commandées.

La parole est donnée à la commission de contrôle financier qui donne lecture de son rapport et valide la tenue des comptes. Quitus est donné au trésorier par la commission.

Le rapport de trésorerie est donc adopté à l'unanimité

Les différents rapports ayant été examinés, l'Assemblée passe au renouvellement des membres du CA

Renouvellement du CA et du Bureau

La totalité des membres du CA ayant renouvelé leur candidature, ces membres sont réélus à l'unanimité à

l'exception d'une camarade n'ayant pas souhaité se représenter.

Deux nouvelles candidatures s'étant manifestées, ces personnes sont également élues.

Le CA procède alors à l'élection du bureau qui est reconduit à l'identique avec toute fois la désignation d'un trésorier adjoint (Président : Patrick Tresse – Secrétaire : Charlie Pesce – Trésorier : Eddy Grisval – Trésorier adj : Thierry Labouche)

Perspectives d'activités 2025 :

Partant de l'idée que la vie d'une association de retraités ne doit pas se résumer à une simple action de défense d'intérêts spécifiques, mais doit aussi permettre un enrichissement personnel, nous continuerons en 2025,

- Nos formations à la conduite des séniors
- À animer notre Assemblée générale avec une conférence-débat sur un sujet d'actualité
- Nos sorties découvertes (projet de visite du familistère de Guise, de visite guidée de la ville de Chaumont...)

La parole est donnée à la secrétaire générale de l'UD 52

Celle-ci revient sur les rapports étroits tissés avec les retraités et sur la nécessaire solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités.

Intervention de Michel de SADELEER membre du Bureau de l'UCR

Un travail est en cours, entre la trésorerie confédérale et l'UCR via son Secrétaire général adjoint Paul BARBIER, pour récupérer les arriérés dus par certaines Fédérations.

Certaines difficultés sont apparues avec le groupe de 9 et en particulier la CGT pour la journée du 20 mars 2025 (date choisie depuis longtemps par eux). En plus nous étions absents excusés à la préparatoire, mais ils ont décidé sans nous.

Notre Organisation a proposé, un peu plus tard, un tract-pétition contre la suppression des 10 % des retraités, proposition refusée par la CGT; N'oubliez pas d'envoyer à Paul les pétitions papier et à minima de lui envoyer les chiffres des signatures. Il faut rappeler que ces 10 % remontent à 1978 et ne sont pas une déduction fiscale comme nos camarades salariés. Cette suppression entraînerait, en plus d'une majoration des impôts pour celles et ceux qui en paient :

- Le paiement d'un impôt jamais payé pour de nombreux retraités;
- Le paiement ou le passage à une CSG à un taux supérieur en plus de la CRDS et de la CASA du à une augmentation du revenu fiscal de référence;
- Une suppression de droits qui dépendent du même revenu fiscal de référence, etc.

Notre Confédération a quitté le « conclave » dès la 1ère séance en réaffirmant sa position qui n'a pas changé « abrogation pure et simple de la réforme des retraites ». La CFDT reparle de la retraite par capitalisation, son bébé! il faut rappeler que pendant la crise des subprimes, seules les retraites par répartition ont tenu

le coup.

Beaucoup de retraités ont des difficultés à se soigner à cause du coût des soins et des cotisations des complémentaires santé. Beaucoup méconnaissent les différences entre les différents acteurs du marché des assurances (mutuelles et autres); beaucoup ne comprennent pas les grilles de prestations donc ne peuvent connaître le montant de leur remboursement!

Intervention sur l'AFOC

Après les traditionnelles questions diverses, le président de séance clôt cette Assemblée générale qui se poursuit par une présentation du rôle de l'AFOC par sa présidente.

Cette présentation terminée, la matinée s'achève alors par le pot de l'amitié suivi par un repas fraternel servi sur place.



Puy-de-Dôme

AG de l'UDR FO 63

L'Assemblée générale annuelle de l'UDR FO du Puy-de-Dôme s'est réunie sous la présidence de Paul Barbier, secrétaire adjoint de l'UCR FO et de Pascale Guyot, secrétaire générale de l'UD FO. Une trentaine de militants étaient présents.

Après adoption, à l'unanimité, des bilans d'activité et de trésorerie, la discussion a porté sur les revendications : défense des services publics, revalorisation des pensions, défense de la sécurité sociale de 1945.

Les militants FO ont dénoncé la politique du gouvernement qui, au nom de l'économie de guerre, veut impo-

ser une politique austéraitre à la population. En particulier, pour les retraités, cela passe par la menace de la suppression de l'abattement fiscal de 10 %. L'AG a décidé d'amplifier la campagne sur la pétition FO.

L'AG a également abordé les problèmes internationaux en rappelant la présence de FO dans les rassemblements pour le cessez-le-feu à Gaza et l'arrêt du génocide. Plusieurs militants ont d'ailleurs répondu à l'appel de l'UD FO pour participer à ces rassemblements.

Enfin l'AG a procédé à l'élection du bureau de l'UDR FO et s'est conclue par un pot syndical et fraternel.



L'AG de l'UDR FO du Vaucluse s'est tenue vendredi 6 juin 2025 salle Bézert à Montfavet en présence d'une trentaine de militants.

Après l'intervention de Céline Daumas, au nom de l'UD FO, le rapport d'activité a été présenté, discuté et voté à l'unanimité

Il en a été de même pour le rapport de trésorerie.

Suite à la discussion extrêmement riche et intéressante et au vote du projet de résolution, Paul Barbier est intervenu au nom de l'UCR en développant les sujets d'actualité, en particulier ceux concernant les retraités.

Enfin, l'AG a procédé à l'élection du Conseil d'Administration (qui a élu son bureau) et de la commission de contrôle des comptes.

L'Assemblée s'est conclue par un apéritif et un repas fraternel.



La presse en parle

Interview de Frédéric Souillot, secrétaire général de FO à la Tribune :
« Faire 40 milliards d'euros d'économie, c'est complètement irréaliste »

LA TRIBUNE
DIMANCHE

La reproduction, la mise à disposition et la diffusion de ce document sont autorisées UNIQUEMENT EN INTERNE au sein de l'Organisation.

LA TRIBUNE DIMANCHE — Le gouvernement appelle à faire 40 milliards d'euros d'économie...

FRÉDÉRIC SOUILLOT — C'est complètement irréaliste d'imaginer faire 40 milliards d'euros d'économie l'an prochain. C'est de la communication, rien de plus. Il promet des efforts pour tous, ce qui signifie que l'on va mettre à contribution le plus grand nombre, notamment les travailleurs. Cela va se traduire par des remboursements de médicaments, l'ajout de jours de carence, des abattements fiscaux que l'on supprime, comme les 10 % pour les retraités. Mais que l'on fiche la paix aux retraités ! Cet abattement vise à compenser la baisse de revenus quand ils cessent leur activité. Mais cette baisse existe toujours.

En même temps, il faut bien faire des économies alors que la Cour des comptes pointe par exemple un dérapage incontrôlé du budget de la Sécurité sociale...

Mais c'est l'État qui contrôle la Sécu ! C'est incroyable d'en arriver à un tel niveau de déficit alors qu'il a instauré énormément d'exonérations de charges patronales.

Malgré cela, le déficit est hors de contrôle... L'État, dans la gestion, ce n'est pas une bonne idée. Je rappelle que la Sécurité sociale était à l'équilibre quand les partenaires sociaux la géraient. Nous sommes capables de gérer paritairement, nous en avons fait la démonstration sur Action logement, mais aussi pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco. Nous savons prendre des décisions pour assurer le financement des régimes. Qu'on nous redonne la main sur toute la gestion de la Sécurité sociale !

Justement, François Bayrou laisse entendre que les partenaires sociaux pourraient reprendre la main...

L'idée que l'on discute et se projette dans les années à venir est bonne. Mais, attention, je dis au Premier ministre qu'il faut, en préalable, que l'État règle la facture du « quoi qu'il en coûte ». Car ce n'est pas aux travailleurs de la payer. Sinon, la manœuvre consistera à nous repasser la patate chaude. Et là, je dis non. [...]

Une des solutions pour trouver de l'argent est d'ins-

taurer une TVA sociale. Qu'en pensez-vous ?

Un impôt sur la consommation, c'est le prélèvement le plus injuste qui existe ! on ne te demande pas ton bulletin de salaire quand tu passes à la caisse. Une TVA à quel niveau ? Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement agite le chiffon de la TVA sociale. Stop au concours Lépine de toutes les mauvaises idées pour trouver de l'argent !

Où faire des économies, alors ?

Que le gouvernement s'intéresse aux aides publiques et aux aides fiscales, qui représentent plus de 200 milliards d'euros par an. J'évoquais les allègements généraux sur les cotisations sociales, qui pèsent à eux seuls près de 80 milliards d'euros. On nous dit que c'est pour inciter les embauches, mais à quoi bon alléger des salaires à 1,6 SMIC ? [...]

Si on baissait les allègements de 1,6 SMIC, à 1,4 SMIC, on ferait entrer 12 milliards d'euros directement dans les caisses.

Partagez-vous le diagnostic de la CGT qui comptabilise 400 plans sociaux cette année, soit trois fois plus qu'il y a un an ?

Oui, il y a des difficultés, notamment dans l'industrie. C'est d'autant plus grave dans ce secteur que pour un poste il y a trois ou quatre emplois induits. Les grands

groupes annoncent des plans sociaux et, dans la foulée, les PME, les sous-traitants se retrouvent entre l'arbre et l'écorce !

Mais j'observe aussi des discussions, des négociations entre syndicats et employeurs dans ces entreprises quand la situation est tendue.

C'est pour ça que je tiens au Conseil national de l'industrie. Ça permet de prendre de la hauteur sur les filières, de préserver les emplois, d'offrir des parcours de reconversion. Il faut que l'État s'engage. [...]

Vous aussi, vous trouvez que le financement de la protection sociale pèse trop sur le travail ?

Non, notre protection sociale collective a été construite sur le travail. Mais je le redis : ce qui perturbe le système et creuse les déficits, c'est l'instauration d'allègements en 1993. On nous explique que c'est pour que la France soit plus attractive. Mais a-t-elle besoin de ça ? [...]

Vous pensez qu'il est impossible de négocier en ce moment ?

Non, je ne dis pas ça. Je constate simplement que lorsque l'on nous laisse négocier, sans que l'État s'en mêle, nous obtenons des résultats. [...]

En revanche, dès que l'État intervient, ça ne fonctionne pas. Le mariage à trois, ça ne marche pas.

La TVA est un impôt injuste qui pèse plus fortement sur les plus pauvres

actuEL CSE

Joint vendredi 23 mai, **Éric Gautron, secrétaire confédéral FO en charge de la protection sociale, exprime son hostilité :**

« La TVA sociale, qu'on devrait plutôt appeler la TVA antisociale, c'est une vieille lune qui remonte aux années Sarkozy et qu'on nous ressort chaque fois qu'il faut combler des déficits. Nous y sommes totalement opposés. La TVA est un impôt injuste qui pèse plus fortement sur les plus faibles. Et là, pour épargner les entreprises, alors que nous avons un président et un gouvernement qui n'ont cessé de dire qu'ils n'augmenteraient pas les impôts, on veut nous vendre une hausse d'impôts pour toute la population, ce qui signifie du pouvoir d'achat en moins. Ce serait une double peine pour les salariés qui doivent déjà subir la baisse de l'indemnisation des arrêts de travail (baisse du plafond des indemnités journalières) et le doublement des franchises médicales ».

D'autre part, aux yeux du secrétaire FO, une « TVA sociale » signifierait une étatisation encore plus grande de la Sécurité sociale » et donc la fin du paritarisme : « Depuis le plus grand tournant de 1995 et le plan Juppé, c'est vrai que la Sécu n'est plus gérée tout à fait paritairement. Mais il reste qu'il y a encore des lieux de pouvoir et d'échanges

comme le conseil d'administration de la branche Famille ou le conseil de la branche maladie ». Là, l'État serait seul maître à bord pour décider des recettes et de l'affectation des dépenses.

FO critique « un capitalisme sous perfusion »

Sur le fond, le syndicaliste juge qu'il faut plus que jamais s'interroger sur la politique suivie ces dernières années pour financer notre modèle social. Car elle aboutit à ce que les exonérations de cotisations sociales des entreprises représentant de « 80 à 90 milliards d'euros par an, sans même parler du coût colossal du crédit d'impôt recherche » : « C'est un capitalisme sous perfusion ! » cingle-t-il.

C'est là que se trouvent selon lui les raisons du manque de recettes de la Sécu, et donc du déficit de la Sécurité sociale, de l'ordre de 15 milliards en 2024. « Nous avons un problème de recettes pour la Sécu. Nous demandons que les entreprises paient davantage leurs cotisations », ajoute Eric Gautron en observant que le budget 2025 a d'ailleurs un peu infléchi la donne en demandant un effort supplémentaire (1,6 Mds €) aux entreprises et aux ménages aisés.

Source : Actuel-CE.fr

CHARLIE HEBDO **V**otre carte vitale vous lâchera-t-elle un jour un « refus émetteur » ? Car selon la Cour des comptes, la Sécu serait dans une situation financière désastreuse. L'économiste Nicolas Da Silva nous explique pourquoi la faillite de notre système de santé reste encore aujourd'hui une mauvaise fable.

Le dernier rapport de la Cour des comptes pointe avec un alarmisme tout politique la situation déficitaire de la Sécurité sociale. Les Français seraient-ils coupables de siphonner leur caisse d'assurance maladie ? Pas du tout, nous explique l'économiste Nicolas Da Silva, auteur de *La Bataille de la Sécu* (La Fabrique Éditions), qui, lui, a lu le rapport. Ce sont les recettes de la Sécu qui ont manqué.

Charlie Hebdo : La situation de la Sécurité sociale est-elle vraiment aussi grave que le dit la Cour des comptes ? Quel est le problème, exactement ?

Nicolas Da Silva : Comme toujours, le rapport nous apprend beaucoup de choses — il fait près de 500 pages —, et personne ne l'a vraiment lu. Il y a une dissonance entre ce que dit ce rapport et ce que dit Pierre Moscovici, le président de la Cour des comptes, dans les médias. Précisons que la Cour produit des analyses qui s'inscrivent dans l'air du temps, c'est-à-dire qu'elle est plutôt favorable à la réforme du service public — une réforme qualifiée de « néolibérale » par certains. L'inquiétude porte sur le fait que le déficit de 2024 est supérieur aux prévisions : il est de 15 milliards d'euros, alors qu'il ne devait pas dépasser les 10 milliards.

À quoi doit-on ce déficit ?

Dans le débat public et dans les médias, on attribue intuitivement ce dérapage à des abus. (...) Je ne suis pas du tout d'accord avec cette approche, et tous les ans, on nous dit qu'on est au bord du précipice. D'ailleurs, ce n'est pas ce que montre le rapport de la Cour des comptes. Les trois quarts du déficit ne proviennent pas des dépenses, et donc d'éventuels abus, mais des recettes, et donc des cotisations, de la CSG et de la TVA. La Cour des comptes rappelle que, d'après la loi, quand on exonère les entreprises de certaines cotisations, l'État doit les compenser. Or, au fil du temps, cette compensation est devenue incomplète : et en 2024, cette « non-compensation » a coûté 5 milliards d'euros à la Sécu, soit un tiers du « trou ». Le déficit est donc en grande partie construit. Il n'y a pas eu de dépenses imprévues, la volonté de culpabiliser le citoyen n'est donc pas fondée. (...)

Il n'y a donc pas eu de fraude ?

La fraude des assurés ne pèse pas lourd. Sur l'assurance santé, la Cnam dit que seulement un cinquième du montant de la fraude est imputable aux assurés (...)

Mais alors, la Sécurité sociale peut-elle « faire faillite » ? Est-il possible qu'un jour nos dépenses de santé ne soient plus du tout remboursées ?

Je n'y crois pas. La Sécu, c'est quelque chose comme 600 milliards d'euros, rien que pour le régime général, 800 milliards si on prend les régimes spéciaux. (...) Si cela arrivait, ce serait le chaos, mais ça voudrait dire qu'on aurait eu bien d'autres problèmes que celui du déficit de la Sécurité sociale. Parler de la « faillite de la Sécu », c'est une manière de dramatiser pour anesthésier les gens et préparer à des réformes impopulaires.

*Propos recueillis par J.-L. Adénor
(Source Charlie hebdo)*